

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1374

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Opéra national de Lyon - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2019-2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Dubois Bertrand

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burriland, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1374**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Opéra national de Lyon - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2019-2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée, depuis le 1^{er} septembre 2021, par Richard Brunel, qui a succédé à Serge Dorny, en tant que directeur général et artistique.

Labellisé Opéra national depuis le 1^{er} janvier 1996, cet établissement poursuit des missions en termes de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence, de diffusion et d'implication territoriale dans le domaine lyrique, chorégraphique et musical. Il développe des coopérations avec plus de 60 structures partenaires dans les champs de l'éducation populaire, du développement local, de l'insertion socioprofessionnelle ou encore de la santé, ce qui lui permet de mettre en œuvre des actions culturelles et artistiques sur mesure, dans et hors les murs, avec des publics variés. Plus de 30 000 personnes participent à ces actions (répétitions, représentations, visites et rencontres) et 11 500 élèves assistent à des représentations scolaires.

L'Opéra national de Lyon est aussi le plus gros employeur de la région dans le domaine artistique, avec un effectif permanent et non permanent de plus de 400 postes.

Appartenant au réseau des opéras nationaux, il reçoit le soutien du ministère de la Culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon mais il développe aussi des ressources financières issues du secteur privé.

La Métropole soutient l'Opéra national de Lyon en tant qu'équipement de centralité faisant l'objet de financements croisés entre partenaires publics, conformément aux orientations stratégiques qu'elle a adoptées par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021.

II - Prorogation de l'actuelle convention d'objectifs

La convention multipartite 2019-2022, approuvée par délibération du Conseil n° 2018-3173 du 10 décembre 2018, fixe les orientations qui encadrent les missions mises en œuvre par l'Opéra.

Cette convention arrive à échéance en fin d'année et le travail d'élaboration des objectifs de la future convention s'est situé dans un contexte marqué par des événements d'importance pour l'Opéra, au cours des dernières saisons : la crise sanitaire et ses impacts majeurs sur les établissements culturels, la prise de poste du nouveau directeur, le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) rendu public en 2021, la baisse d'une partie des financements publics (Ville de Lyon en 2021, Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2022).

Compte tenu de ces différents éléments, il est proposé de proroger d'un an l'actuelle convention afin de disposer du temps nécessaire à la finalisation de la nouvelle convention d'objectifs avec l'Opéra et les différents partenaires publics.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2019-2022, portant ainsi son terme au 31 décembre 2023. Cet avenant permet aussi d'introduire certaines dispositions conformes à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et au plan de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuels proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2019-2022, passé entre la Métropole, l'État, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Opéra national de Lyon, définissant les conditions du partenariat multipartite.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295804-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
